



Traité Moèd Katan

Michna 4 - Chapitre 1

צדים את האישות ואת העכברים, בשדה האילן ובשדה הלבן
כדרכו, במועד ובשביעית; וחכמים אומרים, שדה האילן כדרכו,
ושדה הלבן שלא כדרכו. ומקרים את הפרצה במועד, ובשביעית
בונה כדרכו.

Il est permis, pendant le 'Hol HaMo'ed et pendant l'année de Chémita, de chasser les taupes et les mulots, aussi bien des vergers que des potagers [et des champs de blé] mais en changeant un peu le procédé habituel. Les Sages disent : pour les vergers, on pourra procéder comme à l'ordinaire, et pour les potagers on modifiera le mode d'action. Pendant 'Hol HaMo'ed, on peut réparer une brèche dans le mur protecteur [d'un champ ou d'un jardin] en y plaçant des pierres [sans cependant les cimenter] ; pendant l'année de Chémita, on pourra construire le mur comme d'habitude.



Voyons plus clair

Une mise en perspective des grandes thématiques de l'actualité à la lueur de l'érudition juive véritable.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions